

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 16 mars 2018.

Etaient présents : Perrine FORZY, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Béatrice BLASZCZYK, Laurent LEMETAIS, Agathe FORTIN, Christian HOMMAND, Christophe VOILLARD, Benoît MORELLET

Absente excusée : Catherine TRAINA

Secrétaire de séance : Alexandre Quillet

Membres en exercice : 10

Aucun pouvoir n'a été donné

L'ordre du jour est étudié après accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour la modification de l'ordre comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2017 :

Le procès-verbal du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2017

Alexandre QUILLET informe le conseil que la Commission des Finances composée de lui-même, de Perrine FORZY, Francis LORIOT, Christian HOMMAND s'est réunie le 16 mars 2018 pour étudier les Comptes à partir du Grand Livre.

Madame le Maire présente le détail du compte administratif qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	117 065.62 €
Recettes	172 168.51 €
Excédent	55 102.89 €

Section d'investissement

Dépenses	29 334.32 €
Recettes	26 042.01€
Déficit	3 292.31€

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre QUILLET membre de la Commission des Finances, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'année 2017 présenté par Perrine FORZY, ordonnatrice de la Commune.

3. Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2017 dressé par M. Jean-François COLLET, receveur de la Commune.

3. Affectation du résultat du compte administratif 2017

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 55 102.89 € et un déficit d'investissement de 3 292.31€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 3 292.31€ d'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement, et d'affecter 51 810.58 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2018.

4. Vote du budget prévisionnel 2018 et vote des taux d'imposition locale :

Madame le Maire expose que ce budget a été préparé avec le concours de la commission des finances le 16 mars dernier.

Les membres du Conseil Municipal présents décident, à l'unanimité des voix exprimées :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 201 423.79 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 85 226 €

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Vu l'augmentation du coût des charges,

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, les taux des taxes d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non Bâti suivants :

- 9.16 % pour la taxe d'habitation
- 9.08 % pour le foncier bâti
- 15.33 % pour le foncier non bâti

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle d'Etrépagny pour un montant de 1 214.41 € pour Timéo Vassal.

Les membres du conseil municipal décident de continuer à accorder un bon de chauffage aux administrés de plus de 70 ans non imposables pour 2018 et d'offrir l'équivalent en argent sur le compte 6713 secours à Mes BLASZCZYK, LEFUEL Astrid LEFUEL et LE GUILLERM qui se chauffent à l'électricité.

5. Vote d'une modification des statuts de la CC du Vexin Normand : Prise de la compétence « Promotion et Prévention de la Santé »

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire du Vexin Normand propose aux Communes de transférer à la Communauté de Communes la compétence « Promotion et Prévention de la Santé » afin de mener de façon mutualisée sur le territoire des actions de prévention et promotion de la Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le transfert à CC du Vexin Normand de la compétence « Promotion et Prévention de la Santé ».

6. Création d'un Poste d'adjoint administratif territorial :

Madame le Maire informe qu'au vu du départ à la retraite de Madame Josette Rimbot fin mai, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Etant entendu que la personne remplaçante sera recrutée à un autre grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un Poste d'adjoint administratif territorial au 1^{er} avril 2018.

7. Etat des travaux et projets de travaux : demandes de subventions

Les conseillers municipaux, ayant inscrit au budget prévisionnel 2018 la dépense de 30 300€TTC, autorisent Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la remise aux normes de l'installation électrique de l'église.

Le projet de travaux d'aménagement sécuritaire en entrée de bourg côté les Thilliers sera complété et réétudié lors d'un prochain conseil.

Le problème de ruissellement des eaux pluviales de la rue de St Eloi vers le chemin du Raillard sera étudié ainsi que la rénovation de l'accès vers le n°4 chemin du Raillard.

8. Election des deux délégués au SIVOS ANTGV :

Les statuts du SIVOS AGNTV prévoient que la Commune de Gamaches en Vexin soit représentée par deux délégués titulaires.

Perrine FORZY est élue, à l'unanimité, déléguée titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au SIVOS AGNTV.

Alexandre Quillet est élu, à l'unanimité, délégué titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au SIVOS AGNTV.

Pour information, le regroupement de l'ensemble des classes du regroupement sur le site de Vesly devrait être effectif à la rentrée scolaire 2019/2020.

9. Questions diverses

Benoît Morellet demande quand la Commune bénéficiera d'une eau décarbonatée. Madame le Maire informe que cela devrait être le cas depuis le mois de janvier. Cependant elle se renseignera sur l'effectivité de la chose étant entendu que le résultat pourrait se faire attendre. Une information sur le sujet suivra pour les habitants.

Benoît Morellet s'inquiète du bruit des ULM au-dessus des habitations et se propose d'effectuer une recherche sur la législation à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45